



CHARTRES – BLOIS – ORLÉANS | 6 novembre 2013

## C O M M U N I Q U É

---

### *Approlys, centrale d'achat interdépartementale*

---

Les Départements de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret annonceront le 8 novembre prochain la **création de la centrale d'achat APPROLYS** (Groupement d'Intérêt Public - GIP).

Cette innovation avait été annoncée en juin dernier lors de l'Assemblée des trois Départements à Orléans. L'objectif est de réaliser d'importantes économies sur les quelque 305 millions d'euros d'achats effectués chaque année, tout en veillant à promouvoir l'économie locale et l'achat durable.

Autre innovation, la centrale APPROLYS sera ouverte aux collectivités et intercommunalités candidates qui le souhaitent, sans notion de frontières géographiques, grâce à une gouvernance et à une organisation s'appuyant sur les moyens mis à disposition par les trois départements, et donc sans coût de gestion supplémentaire.

Les trois départements, convaincus qu'il faut inventer aujourd'hui pour réussir demain, particulièrement dans cette période de réduction des financements de l'Etat, ont déjà suscité l'intérêt d'autres collectivités pour les rejoindre : Conseils généraux, EPCI (Etablissements publics intercommunaux), communes.... En témoigne le souhait de la Région Centre d'y adhérer, afin de bénéficier des effets positifs de cette mutualisation.

Approlys sera la **deuxième centrale d'achat publique de France** par sa capacité d'achat. Elle permettra aux collectivités adhérentes de bénéficier d'économies significatives dans 23 domaines de l'achat public, parmi lesquels le fioul domestique, l'achat de véhicules, les mobiliers urbains, la maintenance informatique, etc.

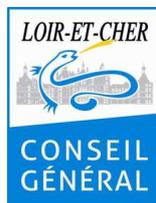
Pour la première fois, **les achats pour les collèges et les lycées pourraient être mutualisés**. Cette mutualisation pourrait concerner l'achat de matériel informatique, les spectacles, les voyages scolaires, les fluides (chauffage) etc. Pour les établissements, ce serait la garantie d'une sécurisation des procédures, d'une amélioration du coût et de la qualité des produits.

Cette démarche de mutualisation est sans équivalent en France. Pour les collectivités adhérentes, elle est synonyme d'économies et d'optimisation des coûts.

Mais elle répond enfin aux préoccupations de tous les citoyens qui, au-delà des prérogatives institutionnelles, veulent avant tout un service public moderne, innovant et efficace.

Cette innovation va permettre dès 2014 de réduire les charges imposées aux Départements afin de compenser une partie des fortes diminutions de recettes confisquées par l'Etat.

## CONTACTS PRESSE



### CONSEIL GÉNÉRAL D'EURE-ET-LOIR

Xavier Châtelain  
Responsable  
des relations presse

06 71 28 94 25  
02 37 20 12 14

[xavier.chatelain@cg28.fr](mailto:xavier.chatelain@cg28.fr)

### CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER

Amélie Lataste  
Attachée  
de presse

06 88 04 42 52  
02 54 58 54 60

[amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

### CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIRET

Anne Chevassu  
Responsable  
Presse, information et  
documentation

02 38 25 41 57

[anne.chevassu@cg45.fr](mailto:anne.chevassu@cg45.fr)